



## Communiqué du Groupe sida Genève

Poursuites pénales pour exposition au VIH:  
Le Groupe sida Genève salue la décision d'Yves Bertossa de prendre en compte la non-infectiosité d'un accusé séropositif

**GENÈVE, 28 JANVIER 2009 Poursuites pénales pour exposition au VIH: Le Groupe sida Genève salue la décision du magistrat genevois Yves Bertossa de prendre en compte les déclarations de la Commission fédérale sur les questions liées au sida (CFS)<sup>1</sup> sur la non-infectiosité des personnes séropositives sous traitement antirétroviral efficace.**

Une personne séropositive sous traitement antirétroviral dont le taux de virus dans le sang est si bas qu'il est devenu indétectable n'est plus infectieuse pour son partenaire sexuel, y compris en l'absence de rapports protégés<sup>2</sup>.

Au cours de l'audience de la Chambre pénale de la Cour de justice de Genève du 27 janvier, le Substitut du Procureur Yves Bertossa a retenu la virémie indétectable comme argument valable pour demander l'acquittement d'un accusé séropositif condamné en première instance pour délits manqués de lésions corporelles graves et de transmission d'une maladie de l'homme.

Sur la base des explications médicales données par le Pr Bernard Hirschel, Chef de l'Unité VIH/sida des Hôpitaux Universitaires de Genève cité à la barre en tant qu'expert, le magistrat de l'accusation a considéré que les éléments constitutifs de l'infraction n'étaient en effet pas réunis.

Condamné en première instance à 18 mois de prison ferme pour avoir eu des relations non protégées sans qu'il y ait eu transmission du virus, l'accusé s'était déjà défendu en invoquant les recommandations de la CFS, mais le Tribunal de police de Genève avait alors refusé d'entrer en matière sur les arguments scientifiques avancés.

Si l'arrêt de la Cour de justice suit les réquisitions de Monsieur Bertossa, cela reviendra à établir, pour la première fois en Suisse, qu'avoir des relations sexuelles sans préservatif lorsque la virémie est indétectable n'est plus punissable.

### Contacts:

Deborah Glejser, porte-parole: [deborah.glejser\(at\)groupesida.ch](mailto:deborah.glejser(at)groupesida.ch)

Raoul Gasquez, juriste: [raoul.gasquez\(at\)groupesida.ch](mailto:raoul.gasquez(at)groupesida.ch)

<sup>1</sup> Bulletin des médecins suisses, 2008;89:5, 30 janvier 2008 [http://www.saez.ch/pdf\\_f/2008/2008-05/2008-05-089.PDF](http://www.saez.ch/pdf_f/2008/2008-05/2008-05-089.PDF)

<sup>2</sup> Pr Bernard Hirschel, "VIH : Le traitement a un effet préventif sur les nouvelles infections", novembre 2007

